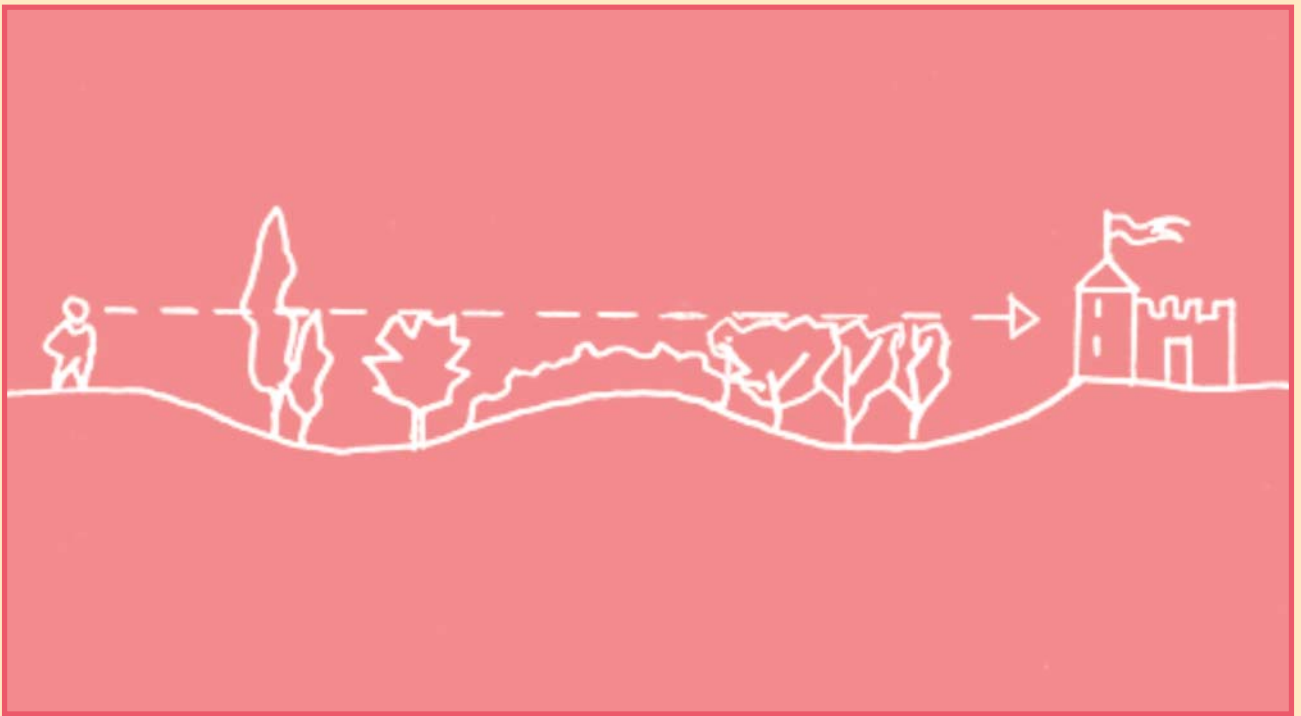


## Loisirs et découvertes





## LOISIRS ET DÉCOUVERTE

IDENTIFIER ET VALORISER

### LES PORTES D'ENTRÉES DU PAYS



#### Contexte

Le « Diagnostic partagé » de la charte a mis l'accent sur les axes de communication et les villages d'accès au Pays, répartis tout autour du territoire comme autant de portes d'entrées qui marquent l'arrivée en Pays Midi-Quercy mais qui permettent aussi de valoriser les relations touristiques avec les départements et régions limitrophes.

Organisée par une approche à partir des axes routiers, des villages ou des villes, une porte de Pays participe à la valorisation des villages ou sites concernés. Elle peut indiquer, de manière discrète, le changement de territoire par la mise en valeur des villages, de leur spécificité paysagère et patrimoniale, par la qualité des détails, des murets, des végétaux, l'entretien des abords, etc.

En effet, ces aménagements contribueront à valoriser le Pays et les villages concernés : c'est par la mise en exergue, dans les aménagements, des caractères propres à ces villages, répartis sur des entités paysagères représentatives du Pays, que la diversité paysagère de celui-ci pourra être la mieux promue auprès des visiteurs.

#### 1- OBJECTIFS

- Mettre au point le cadre de la valorisation des portes d'entrées du Pays et les modalités de mise en œuvre : intégration aux sites, qualité paysagère spécifique de chaque site ou village.
- Valoriser les bourgs, les villages ou les routes qui s'y rattachent : espaces publics, points d'information touristique, commerces, aménagements paysagers.

#### 2- CONTENU

**Cette recommandation sur les portes d'entrées du Pays est en lien avec les fiches de recommandations n°28 « Les itinéraires de découverte » et n°19 « Le pôle urbain du Pays ».**

- Mise au point d'une signalisation propre au Pays, adaptée au site paysager et aux matériaux locaux (pierre, brique...), dans le cadre d'un plan global de signalisation du Pays (intégrer le type de trafic des voies pénétrant le Pays),
- Aménagement d'espaces publics et d'aires de stationnement autour de ces points d'information touristique du Pays,
- Valorisation des entrées de villages ou des abords des sites concernés avec des matériaux et des savoir-faire locaux caractéristiques,
- Mise en réseau des Offices de Tourisme existants dans ces villages, ou choix d'un commerce ou d'un service relayant les informations touristiques du Pays,
- Définition d'actions concertées de promotion et de vente des savoir-faire et des produits locaux du Pays dans les villages concernés,
- Développement des commerces ou services touristiques (vente de produits locaux, restauration, hébergement, etc.) dans les villages concernés.

#### 3- LOCALISATION

- Les portes d'entrées du Pays répertoriées sur la carte p. 46 dans le document « Enjeux et stratégie » (chapitre 1, « Les enjeux liés au tourisme et aux loisirs »).
- Chercher à utiliser des projets existants à proximité de ces portes d'entrées, pour réaliser des actions complètes d'aménagement de sites.

#### 4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Choix des portes d'entrées et définition d'une politique générale du Pays avec un projet global et un rapprochement avec les territoires voisins (Lot, Tarn, Pays Montalbanais...).

- Mise au point d'un cahier des charges pour toutes les portes d'entrées du Pays en prenant en compte les caractéristiques paysagères, touristiques et culturelles de chaque site, ainsi que les départements et paysages auxquels ils donnent accès à l'extérieur du Pays.
- Prise en compte, dans les aménagements des portes d'entrées, des autres projets paysagers, culturels ou touristiques proches de façon à créer une synergie le cas échéant.

#### **5- COMPÉTENCES REQUISES**

- **Études préalables – Montage de dossier** : Communes concernées, Pays, Comité de Tourisme, Conseil Général (service infrastructures), DDE, territoires voisins (Tarn, Lot, Pays Montalbanais...).
- **Études opérationnelles** : architectes, paysagistes.
- **Travaux** : entreprises locales, en partenariat avec les associations de protection du patrimoine bâti.

#### **6- BONNES PRATIQUES**

- **Fiche projet pilote n°7** : « Valorisation des abords et des silhouettes de village à St-Projet ».

## LOISIRS ET DÉCOUVERTE

IDENTIFIER ET VALORISER

### LES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE

N°28

#### Contexte

*Le Pays Midi-Quercy possède un réseau dense d'infrastructures routières, de transit et de desserte locale. Beaucoup de ces routes permettent de découvrir le Pays Midi-Quercy, son patrimoine et ses points de vue panoramiques sur les paysages du territoire, car elles empruntent des crêtes ou des flancs de coteaux. Elles constituent un vecteur primordial de connaissance et de valorisation de celui-ci.*

*La route d'accès aux sites rencontrés et aux points de vue est bordée, selon les sections d'accotements, d'habitat, de haies, de bois, de friches. Certains d'entre eux masquent les vues et n'incitent guère à découvrir les éléments cachés du patrimoine bâti ou du paysage. Souvent la signalisation manque. Par ailleurs, entre les points de vision constitués par les routes et les éléments à voir (villages, falaises...), des formations végétales s'interposent souvent.*

**RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4**

#### 1- OBJECTIFS

- Répertorier les principaux itinéraires d'accès et de découverte du Pays pour établir une politique générale à moyen terme de reconnaissance, de sauvegarde et de valorisation de ces vecteurs de découverte.
- Rétablir, quand elles ont disparu, les vues ou les accès sur les monuments et les villages, sur les sites paysagers remarquables du Pays (voir la carte « Approche visuelle du Pays Midi-Quercy » dans le « Diagnostic partagé » p. 88 et les cartes de découverte visuelle dans les « Plans de paysage » des terroirs, chapitre 2 « Enjeux »).

#### 2- CONTENU

**Cette recommandation sur les itinéraires de découverte du Pays est en lien avec la fiche n°27 « Les portes d'entrées du Pays » et avec la fiche n°30 « Les sites et paysages remarquables ».**

- **Végétation spontanée**
  - Gestion des formations boisées, garrigues ou haies champêtres situées le long du tracé, de façon à les éliminer, les éclaircir ou les rabattre. Ces travaux ouvriront des fenêtres plus ou moins larges sur le paysage en fonction du site. La nature des travaux doit faciliter la pérennité de l'action en évitant par exemple les coupes rases, en privilégiant les végétaux à pousse lente ou à développement limité. L'évacuation des déchets verts se fera en respectant les milieux naturels présents (éviter absolument l'écobuage, les coupes rases, etc.).
  - Tous les travaux devront respecter l'environnement naturel présent, la biologie des végétaux et utiliser des modes de taille douce, dans le cas d'élagage. Dans le cas d'abattages, dans la mesure où la formation végétale est destinée à rester en place, les végétaux ne seront pas dessouchés mais gérés ensuite en taillis ou en lande.
  - Les bois de taille pourront être valorisés en bois d'œuvre ou en bois de chauffage (cheminée ou filière bois-énergie).
- **Accotements**
  - Des actions peuvent être entreprises concernant l'enlèvement de mobilier disgracieux, leur masquage ou leur remplacement le cas échéant, s'ils gênent un point de vue (par exemple poteaux, panneaux...). Évaluer les enjeux par rapport aux contraintes et aux coûts engendrés.
  - Réaliser un fauchage régulier et soigné des emprises (au moins une fois par an) avec une gestion de la végétation isolée ou en alignement, un confortement le cas échéant.
- **Signalisation des sites** - Quelques actions souhaitables :
  - Mener une réflexion sur la mise en place d'une signalisation homogène des routes de découverte en association avec la signalisation touristique,
  - Valoriser les carrefours routiers par des aménagements spécifiques et récurrents (plantations),
  - Annoncer les arrivées dans les agglomérations par des aménagements particuliers (comme les alignements de platanes déjà existants à renforcer),

- Gérer de manière plus fine les limites avec les domaines privatifs : clôtures, haies,
- Maîtriser la publicité et les enseignes,
- Mener des actions avec les propriétaires sur les bâtiments en ruine ou dévalorisants dans le domaine privé,
- Mettre en cohérence la signalisation des sites avec les dépliants touristiques.

### 3- LOCALISATION

- Les routes de crête et les routes de flanc de coteaux permettant des vues panoramiques, mais aussi les routes de fond de vallée quand elle offrent des vues ciblées sur des éléments de paysage.
- En priorité les routes et les sites déjà répertoriés par les services de développement touristique et de sauvegarde du patrimoine, de façon à compléter les actions entreprises, à boucler les circuits.

### 4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- **Répertorier les sites, les points de vue et les routes** les plus importants pour la découverte du Pays (tels qu'ils sont partiellement recensés dans le « Diagnostic partagé » de la charte et mentionnés dans les circuits touristiques) qui mériteraient d'être signalés et balisés. Par exemple : le site de Montpezat-de-Quercy, les vues panoramiques sur la vallée du Tescou, les vues sur le village de Puylaroque (éléments bâtis) ou sur les Gorges de l'Aveyron (éléments naturels).
- **Définir pour chaque partie d'itinéraire** (ou chaque circuit) le parti général à mettre au point en fonction de la configuration de la route et des enjeux (découverte, sécurité routière...). Compte tenu de la longueur des itinéraires à valoriser, les travaux devraient plutôt s'orienter vers de la « gestion améliorée » et des actions ponctuelles d'homogénéisation (gestion des accotements, des plantations, signalisation...), plutôt que vers des actions lourdes de démolitions-réaménagements.
- **Définir des priorités** selon des critères d'intérêt paysager et patrimonial, d'une part, et selon le trafic routier de l'axe concerné, d'autre part. D'autres critères plus locaux peuvent être arrêtés en fonction d'une cohérence générale de l'action sur un axe de découverte, ou d'une convergence de vues sur un élément fort du patrimoine ; s'efforcer de créer des maillages.
- **Mettre en place un programme pluriannuel** de travaux.
- **Pour chaque section :**
  - quantifier les sites et les éléments à valoriser,
  - préciser la nature des problèmes rencontrés, d'homogénéité d'aspect notamment, de visibilité (haie, bois, friche), les potentiels,
  - définir, sur les points de vue emblématiques à gérer, les éléments qui gênent la vue, leur nature et leur éloignement par rapport à la route ainsi que les difficultés d'accès, d'évacuation des déchets verts, les futures modalités de gestion techniquement possibles ; conventionner avec les propriétaires.
  - recenser les propriétaires,
  - passer des conventions avec eux,
  - réaliser entièrement les travaux sur une section avant d'engager des travaux sur la section suivante.

### 5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : propriétaires privés (riverains et autres propriétaires concernés), Communes concernées, Pays, Comité de Tourisme, Conseil Général (service infrastructures), DDE.
- **Études opérationnelles** : paysagistes.
- **Travaux** : association de protection du patrimoine bâti, association Campagnes Vivantes, Office National des Forêts (ONF), Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), entreprises paysagistes, entreprises forestières.

### 6- BONNES PRATIQUES

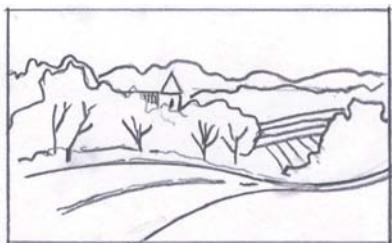
- **Fiche projet pilote n°1a et n°1b** : « GR de Pays, support de la valorisation du maillage rural » en Quercy Caussadais (à Puylaroque) et en Quercy Vert (site non défini localement).
- **Intégrer ces itinéraires de découverte dans les documents touristiques.**

#### Bibliographie recommandée :

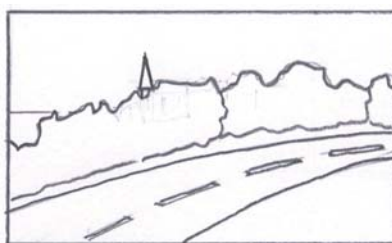
- *La charte officielle du balisage*, Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

## 7- ILLUSTRATIONS

(Re)valorisation des points de vue par la gestion des accotements routiers



AVANT



AVANT

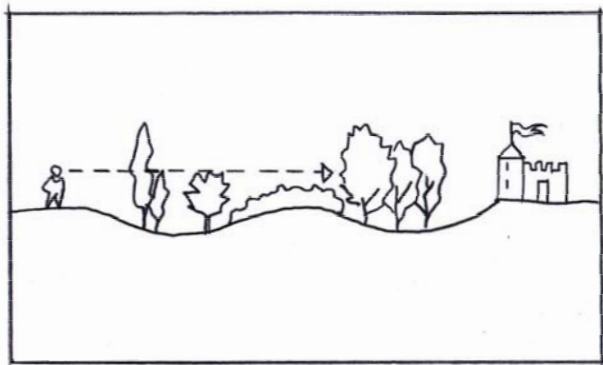


APRÈS

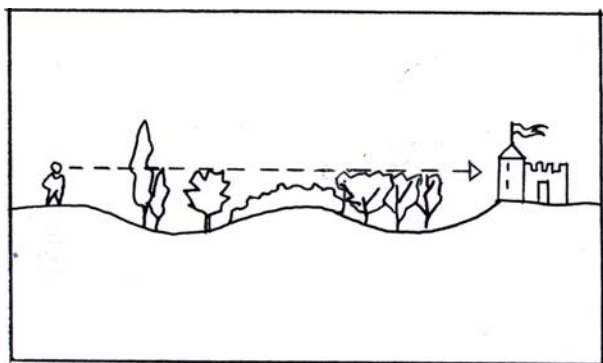


APRÈS

Monument masqué



Monument visible







## LOISIRS ET DÉCOUVERTE

CRÉER ET VALORISER

### LE RÉSEAU DE PARCS ET JARDINS PUBLICS



#### **Contexte**

*L'attrait pour les jardins et les parcs est une tendance lourde qui a émergé au cours des années 90. Ceux-ci attirent des amateurs intéressés par les plantes, leur agencement, la création contemporaine.*

*Plusieurs communes du Pays ont un parc ou une zone naturelle ouverte au public (Bruniquel, Nègrepelisse) ou ont le projet d'en aménager un (Albias, Varen, Vaïssac, Mouillac, Nègrepelisse, Bioule, St-Antonin-Noble-Val...).*

*La diversité géologique qui caractérise le Pays Midi-Quercy, et son corollaire la diversité des sols, couplées aux altitudes et aux expositions contrastées offrent une grande variété d'habitat pour les végétaux. La flore locale est très diversifiée, cette diversité naturelle pourrait être reprise et amplifiée à travers des thèmes botaniques très ciblés.*

*De la même manière, le territoire du Midi-Quercy est réputé pour ses pépinières qui se sont développées tant pour les fruitiers que les plantes ornementales ou de collection.*

*Il serait intéressant de spécialiser chaque parc ou aménagement de façon à mettre en valeur la spécificité de la commune et à permettre une complémentarité entre les aménagements. Cette politique est en parfaite synergie avec la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département.*

#### **1- OBJECTIFS**

- Mettre en place un projet fédérateur, qui crée des liens à travers le Pays Midi-Quercy,
- Valoriser la diversité géologique et botanique du Pays Midi-Quercy (réalisation de parcs à thèmes botaniques par exemple) ainsi que le patrimoine bâti,
- Développer la qualité du cadre de vie et l'attractivité touristique,
- Valoriser la richesse du territoire en matière de pépinières génériques et de pépinières de collection,
- Optimiser l'investissement public en identifiant les besoins ou la demande potentielle, de façon à proposer un parc qui réponde à cette demande et soit fréquenté,
- Augmenter la fréquentation de ces sites en créant des synergies entre les parcs.

#### **2- CONTENU**

La présence de plusieurs sites et de plusieurs projets sur le Pays permet une approche générale. Une réelle politique d'attribution de fonctions spécialisées entre les sites est possible (loisirs de fin de journée, de fin de semaine, vacances...).

Il est souhaitable, pour une meilleure identification, d'imprimer un thème fort aux parcs (thème botanique, thème historique, loisirs...) de façon à les mettre en réseau et à les rendre complémentaires.

Il est possible d'intégrer à cette action les bases de loisirs existantes (Monclar-de-Quercy, Molières...) en renforçant leurs spécificités.

Un travail sur les liaisons et les circuits entre les parcs, ainsi que sur leur promotion, est à envisager dans le volet tourisme du Pays.

- Étude de faisabilité préalable à la réalisation,
- Projet paysager,
- Aménagement des parcs,
- Synergie entre les parcs,
- Mise en réseau des parcs du Pays Midi-Quercy,
- Articulation avec le réseau de parcs qui se met en place dans le Tarn (le « Jardin des Paradis » à Cordes, le verger conservatoire à Puycelsi).

#### **3- LOCALISATION**

À Albias, Varen, Vaïssac, Bruniquel, Nègrepelisse, Bioule, Mouillac, St-Antonin-Noble-Val, Puylaroque, Monclar-de-Quercy, Molières...

#### 4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Avant tout aménagement, il est important de faire une étude de faisabilité. Celle-ci explorera l'offre locale et régionale ainsi que la demande locale, régionale et touristique. Elle mettra en avant, suivant la localisation du parc, le type de services qu'il peut apporter : fréquentation de fin de journée pour les habitants du village, de fin de semaine pour des populations régionales, visite ponctuelle pour les touristes et fréquentation en période estivale.

L'étude envisagera le caractère payant ou gratuit du parc, les coûts d'investissement et de fonctionnement. Elle mettra en exergue les synergies possibles avec les autres potentialités de la commune et du Pays : monuments, villages de caractère, itinéraires de découverte, baignades, bord de l'eau, pratiques récréatives et sportives...

Elle vérifiera la faisabilité technique du projet : inondabilité, zone protégée, sécurité du site...

Une fois la faisabilité définie, il est important de faire appel à un paysagiste professionnel pour assurer la conception de l'aménagement et le suivi des travaux.

L'impact sur l'environnement des projets sera pris en compte :

- ✓ préservation et mise en valeur de certaines espèces (arboretum, parc sur berges, plantes de rocaille...), diffusion de connaissances sur celles-ci,
- ✓ aménagement d'espaces sensibles, tout en canalisant la fréquentation du public et en limitant son impact,
- ✓ meilleure gestion des zones naturelles.

Une large information et concertation avec la population permettra un relais dans le village concerné et le fleurissement de jardins privés, renforçant l'action publique.

#### 5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : paysagiste concepteur professionnel et un spécialiste du tourisme et des loisirs. Un partenariat très étroit sera à créer entre la commune concernée et les autres communes du réseau de parcs.
- **Études opérationnelles** : paysagiste concepteur professionnel et un spécialiste du tourisme et des loisirs ; Conseil Général par le biais du service environnement (ENS, Contrat de rivière) et CAUE.
- **Travaux** : entreprises locales.

À l'échelle du Pays, il est souhaitable de prévoir une animation pour structurer ce réseau, assurer la complémentarité et la synergie des projets.

#### 6- BONNES PRATIQUES

- « Le jardin des Paradis » à Cordes, sur un espace de quelques centaines de mètres carrés
- Le verger conservatoire à Puycelsi.

Ces pôles attirent des milliers de visiteurs chaque année. Ils renforcent l'attractivité patrimoniale des communes.

#### 7- ILLUSTRATIONS



Albias



Bruniquel

Qu'ils soient au bord de l'Aveyron, comme à Albias, ou sur le roc, comme le jardin sec de Bruniquel, chaque parc existant ou en projet a un caractère très typé.

## LOISIRS ET DÉCOUVERTE

PRÉSERVER ET GÉRER

### LES SITES ET PAYSAGES REMARQUABLES



#### Contexte

Le « Diagnostic partagé » de la charte a mis l'accent sur un certain nombre de sites qui constituent ensemble un patrimoine paysager remarquable du Pays Midi-Quercy. Ils figurent sur les cartographies de façon non exhaustive.

La préservation de ces sites a été reconnue comme nécessaire au maintien du patrimoine paysager, tout en permettant une évolution modérée liée aux besoins de l'économie, notamment agricole.

Ce qui rend ces sites remarquables est souvent le fait qu'ils présentent en commun :

- . **des éléments récurrents** que l'on rencontre sur l'ensemble ou sur une partie du Pays (par exemple la géométrie du parcellaire, les matériaux, le bocage, les formes urbaines...),
- . **des éléments spécifiques** (par exemple un village dans un écrin bocager),
- . **un élément dominant** donnant sa personnalité (comme des falaises, une forêt, une ville, une rivière...).

D'autres sites, non répertoriés mais sensibles d'un point de vue paysager, nécessitent également l'attention de la collectivité afin d'éviter leur banalisation : par exemple les coteaux ou les crêtes sur lesquels des constructions se développent, les fonds de vallées dans lesquels les haies bocagères disparaissent, les paysages situés à l'articulation entre de grandes entités (qui sont à la fois très sensibles visuellement et assurent les articulations d'une petite région à l'autre), enfin les territoires d'extensions urbaines.

**RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4**

#### 1- OBJECTIFS

Établir une politique paysagère de Pays permettant :

- de préserver les caractères fondamentaux des sites paysagers emblématiques,
- d'encadrer une évolution respectueuse de leur personnalité,
- de capitaliser une connaissance fine de leur composition, de leurs potentiels et de leurs contraintes.

#### 2- CONTENU

- **Préserver les éléments fondamentaux** de la structure paysagère du site en fonction du rôle qu'ils jouent et/ou de leur fragilité et rareté, ou en fonction d'autres critères à définir par le Pays.
- **Rendre possible des évolutions mesurées** du site pour concilier les besoins de l'activité humaine, de la préservation des milieux naturels et de la qualité paysagère.
- **Inventorier et capitaliser une connaissance** détaillée des éléments des milieux naturels et constitutifs des paysages du Pays à travers l'étude de ces sites représentatifs, capitaliser les moyens à mettre en œuvre pour mieux les gérer et ainsi, faciliter les actions à mener ultérieurement sur d'autres sites.
- **Réaliser sur un même site de façon croisée différentes actions** listées dans d'autres thèmes de travail (par exemple intervenir dans le même site sur les forêts et sur les extensions urbaines, en tirant des enseignements).

#### 3- LOCALISATION

- Les sites répertoriés sur les cartes des sites remarquables (voir le « Diagnostic partagé », chapitre 1 - le document « Enjeux et stratégie », chapitre 1, p 40 - Les « Plans de paysage » des terroirs, chapitre 2).
- Les sites constituant des espaces sensibles d'un point de vue paysager, porteurs d'enjeux, et les autres sites que les élus souhaitent protéger par exemple à travers les documents d'urbanisme.

#### 4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- **Répertorier les points de vue les plus importants** pour la découverte du Pays **et à protéger**, tels qu'ils sont partiellement recensés dans le « Diagnostic partagé » de la charte : vues panoramiques (par exemple la vallée du Tescou), vues sur des éléments du patrimoine bâti (par exemple le village de Puylaroque) ou naturel (par exemple les Gorges de l'Aveyron).
- **Répertorier les sites à protéger**, tels qu'ils sont partiellement recensés dans le « Diagnostic partagé » de la charte, en les hiérarchisant selon des critères à définir : par exemple fragilité et évolutions en cours, localisation aux abords d'un axe fréquenté, rareté d'éléments ou de combinaisons entre éléments, répartition sur l'ensemble du Pays... D'autres critères plus locaux peuvent être arrêtés en fonction d'une cohérence générale de l'action sur un axe de découverte, ou d'une convergence de vues sur un élément fort du patrimoine.
- **Mettre au point un plan d'actions compatible avec les autres priorités de la charte paysagère, de façon à intervenir de façon concomitante sur les sites.**
- **Pour chaque site :**
  - Préciser la nature des problèmes rencontrés en ce qui concerne la pérennité des caractères fondamentaux du site ou la pérennité de son accessibilité (fermeture visuelle, friches ou au contraire arasement de haies, ruines ou au contraire mitage), les quantifier, en évaluer les enjeux relatifs,
  - Recenser les propriétaires,
  - Mettre au point un programme de travaux annuel ou pluriannuel répondant à l'objectif fixé au départ, avec des échéances et des priorités,
  - Passer des conventions avec les propriétaires : sur les terrains privés, les travaux peuvent être réalisés par le propriétaire ou par une équipe extérieure,
  - Réaliser les travaux.

#### 5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : propriétaires privés (riverains et autres propriétaires concernés), Communes concernées, Pays, DIREN, DDAF, ADASEA, Conseil Général, Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN), associations pastorales ou autres structures de travail relatives à l'activité agricole sur les sites concernés, Comité de Tourisme, DDE (subdivisions).
- **Études opérationnelles** : paysagistes.
- **Travaux** : Office National des Forêts (ONF), Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Conseil Général, Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN), association de protection du patrimoine bâti, association Campagnes Vivantes, entreprises paysagistes, entreprises forestières.

#### 6- BONNES PRATIQUES

##### **Bibliographie recommandée :**

- *Patrimoine et paysages : guide pratique de l'écu*, Ministère de l'Intérieur (DGCL)
- *Guide de valorisation du patrimoine rural*, Ministère de l'Agriculture
- *N'abîmons pas la France*, Fédération Nationale de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux (FNASSEM), Éd. Documentation française
- *Comprendre un paysage : guide de recherche*, B. Lizet et F. de Ravignan, Institut National de la Recherche Agronomique (INRA).

## 7- ILLUSTRATIONS

• Paysage de gorges



• Paysage de cultures



• Paysage de bocage



• Paysage urbain



• Village perché



• Paysage de rivière

